

Siège Social  
B.P. 14025 Yaoundé  
Tél: (237) 693 92 92 56



Agence de l'Extrême-Nord  
Maroua  
Tél : (237) 693 92 92 56

Agence du Littoral  
B.P. 4989 Douala  
Tél: (237) 693 92 92 56

Agence du Nord  
B.P. 858 Garoua  
Tél: (237) 693 92 92 56

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LE  
RECRUTEMENT DES PRESTATAIRES SUSCEPTIBLES DE  
FOURNIR LE MATERIEL ; FOURNITURES DE BUREAU  
ET DES SERVICES**

- ✦ Délai de recevabilité des offres : Lundi 13 Mars 2023 à 15 heures Précises
- ✦ Date de validité des offres :

**LIEU DE DEPOT DES OFFRES :**

**ACMS YAOUNDE :**

**Situé :** Quartier Mballa II, à Dragages

**Tél:** (237) 693 92 92 56.

**Courriel :** [contact@acms-cm.org](mailto:contact@acms-cm.org) / [ado@acms-cm.org](mailto:ado@acms-cm.org)

**NIU :** M089600013745A

**BP :** 14025 Yaoundé



*Handwritten signature/initials in blue ink.*

## SOMMAIRE

I.	AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LE RECRUTEMENT DES PRESTATAIRES SUSCEPTIBLES DE FOURNIR LE MATERIEL ; FOURNITURES DE BUREAU ET DES SERVICES A L'ACMS.....	4
1.1.	CONTEXTE ET Objet de l'appel d'offres.....	4
1.2.	Consistance des travaux/PRESTATIONS.....	4
1.3.	Consultation et retrait du dossier d'appel d'offres.....	4
5.1.	Remise des offres, OUVERTURE DES PLIS.....	4
5.2.	Recevabilité des offres.....	4
5.3.	MODIFICATIONS EVENTUELLES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.....	4
II.	REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO).....	5
A.	GENERALITES.....	5
2.1.	Présentation générale de ACMS.....	5
2.2.	Portée de la soumission.....	5
2.3.	Corruption et trafic d'influence.....	5
2.4.	Clauses de non fraude.....	5
2.5.	Implication et/ou appui aux activités terroristes.....	5
2.6.	La cession :.....	5
2.7.	Les responsabilités :.....	6
2.8.	Droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire.....	6
B.	DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.....	6
2.9.	Contenu du Dossier d'Appel d'offres.....	6
2.10.	Modification du dossier d'Appel d'Offres.....	6
C.	PREPARATION DES OFFRES.....	6
2.11.	Frais de soumission.....	6
2.12.	Langue de l'offre.....	6
2.13.	Présentation des coûts des offres.....	6
D.	EVALUATION DES OFFRES.....	6
2.14.	Evaluation des Offres et Choix de l'Attributaire :.....	6
2.15.	Conformité des offres.....	7
E.	DEPOT DES OFFRES.....	7
2.16.	Lieu, date et heures limites de dépôts.....	7
2.17.	Offres hors délais :.....	7
F.	ATTRIBUTION DU MARCHE.....	7
2.18.	Notification de l'attribution du Marché :.....	7
2.19.	Droit de déclarer un appel d'offre infructueux ou d'annuler la procédure.....	7
2.20.	Droit de modification des quantités lors de l'attribution du marché.....	7
2.21.	Signature du marché.....	7
G.	RETARD DE LIVRAISON.....	7
H.	MODALITE DE PAIEMENT.....	7
I.	DENONCIATION.....	7
III.	REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO).....	8



A.	GENERALITES .....	8
3.1.	Objet de l'Appel d'offres .....	8
3.2.	Consistance de la (des) prestation(s) .....	8
3.3.	Participation .....	8
B.	CARACTERISTIQUES TECHIQUES DE LA PRESTATION.....	8
3.4.	Dossiers d'appel d'offres .....	8
C.	PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES .....	8
3.5.	Consultation et retrait du dossier d'Appel d'Offres.....	8
7.1.	Dépôt des offres .....	8
D.	EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES.....	8
7.2.	Principaux critères éliminatoires.....	8
7.3.	Les principaux critères de qualification .....	8
7.4.	Évaluation et Comparaison des Offres : .....	8
7.5.	Conformité Administrative .....	9
7.6.	Les critères d'évaluation technique et financière des offres : .....	9
7.7.	Méthodologie de sélection des offres.....	10



*Logo*

*Signature*

# I. AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT POUR LE RECRUTEMENT DES PRESTATAIRES SUSCEPTIBLES DE FOURNIR LE MATERIEL ; FOURNITURES DE BUREAU ET DES SERVICES A L'ACMS.

## 1.1. CONTEXTE ET OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

L'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS) lance cet appel d'offres (ADO) national ouvert pour la sélection des fournisseurs capable de fournir les produits de consommation et service courante pour la signature de contrat de partenariat.

Cette demande d'offres pour un/les contrat/s cadre des biens et services nécessaires à la mise en oeuvre des activités de l'Association tels que matériel et fourniture de bureau, matériel et consommables informatique, consommables médicaux, produit d'imprimerie et de sérigraphie tel que décrit dans la partie II : « Cahier des charges techniques » du présent ADO et dans le cadre d'un contrat à prix fixe et terme de fourniture des marchandises. (voir liste ci-jointe)

## 1.2. CONSISTANCE DES TRAVAUX/PRESTATIONS

L'ACMS (Le Client) fait appel à des propositions pour la signature de contrat sur une période d'une année éventuellement renouvelable.

La procédure pour établir un contrat cadre sera conduite par la mise en concurrence, et est ouverte à tous les soumissionnaires installés au Cameroun.

## 1.3. CONSULTATION ET RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'Appel d'offres peut être consulté aux heures ouvrables à une des agences de l'ACMS ou sur le site [www.acms-cm.org](http://www.acms-cm.org). Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent se procurer le dossier d'Appel d'Offres gratuitement contre décharge dès publication du présent avis :

- II. Au siège de l'ACMS à Yaoundé, sis quartier Mballa II lieu-dit Dragages Tél 693 92 92 56
- III. Au bureau régional à Douala, sis quartier Makepe Tél : 693 92 92 56
- IV. Au bureau régional à Garoua, sis quartier Marouaré carrefour sept
- V. Au sous-bureau de Maroua, sis au quartier Pitoaré ;

## 5.1. REMISE DES OFFRES, OUVERTURE DES PLIS

Chaque offre rédigée en français ou en Anglais et en trois (03) exemplaires dont l'original et deux (02) copies marquées comme tels, devra être déposée sous pli fermé et Scellé portant la mention : **ADO pour le recrutement de fournisseurs : A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement** au siège de l'ACMS Yaoundé au plus tard le **Lundi 13 Mars 2023 à 15 heures** précises. Les offres soumises après **15 heures le Lundi 13 Mars 2023** ne seront pas acceptées.

## 5.2. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes. Elles devront obligatoirement datées de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

## 5.3. MODIFICATIONS EVENTUELLES DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Toutes modifications au présent Appel d'Offres doivent être réalisées au plus tard le **06 Mars 2023**. Passé ce délai, les contenus seront considérés comme tel et aucune autre modification ne sera apportée avant la clôture du processus.

Toute demande d'informations complémentaires relatives au présent Appel d'Offres devra uniquement être envoyée par courriel à l'adresse : [ado@acms-cm.org](mailto:ado@acms-cm.org)



*Handwritten signature/initials in blue ink.*



## II. REGLEMENT GENERAL DE L'APPEL D'OFFRES (RGAO)

### A. GENERALITES

#### 2.1. Présentation générale de ACMS

L'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS) est née d'un protocole d'accord signé le 29 janvier entre le gouvernement camerounais représenté par la Ministère de la Santé Publique (MSP) et Population Services International (PSI) Washington.

Au terme de l'avenant N°01 du 11 septembre 1996 signé entre le MSP du Cameroun et PSI, l'Association Camerounaise pour le Marketing Social, une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de droit camerounais a été agréée pour la conduite des activités de marketing social au Cameroun.

L'ACMS dont le siège est à Yaoundé sis au quartier Mballa II, dispose de trois (03) agences régionales à Bamenda, Douala et Garoua ainsi que d'un bureau de liaison basé à Maroua.

Elle compte à ce jour des agents locaux qui sont repartis dans 03 (trois) divisions : Division VIH, Division Santé Familiale, Division Marketing ainsi que de 02 (deux) Coordination d'appui ; L'Administration et le Contrôle Financier. L'ACMS bénéficie de la collaboration d'un certain nombre de consultants qui apportent un appui aux divisions fonctionnelles.

Dans le cadre de ses activités conventionnelles, l'ACMS intervient dans les domaines de lutte contre le SIDA, la promotion du planning familial, la lutte contre les maladies diarrhéiques et hydriques et la lutte contre le paludisme.

A cet effet, l'ACMS distribue :

- Les préservatifs masculins Prudence Plus et féminins Protectiv
- Les contraceptifs oraux Nouvelle Duo
- Les injectables Dapog provera
- Le sel de réhydratation Orale Grasel
- Les moustiquaires imprégnées de longue durée
- La solution de traitement de l'eau à domicile Sur'eau
- Les doses de traitement du paludisme ACT1 et ACT2

Dans le cadre de la santé de reproduction des adolescents, l'ACMS a développé un projet de sensibilisation des jeunes pour un comportement responsable dénommé « 100%Jeune. A cet effet, l'ACMS publie un mensuel « 100%Jeune » en version française et anglaise.

#### 2.2. Portée de la soumission

ACMS lance un appel d'offre pour les prestations brièvement définis dans le RPAO (Règlement particulier de l'appel d'offre) et spécifié dans la fiche de description des caractéristiques techniques. Le numéro d'identification et le nombre de lots faisant l'objet de l'appel d'offres sont précisés dans le RPAO.

#### 2.3. Corruption et trafic d'influence

1. Les parties s'interdisent de recourir à tout acte de corruption pour l'obtention du présent contrat ; en cas de soupçon avéré et/ou de preuve sur la remise

d'un avantage indu (argent ou tout autre objet de valeur) à un membre du personnel de l'ACMS par le consultant en vue de l'obtention du marché faisant l'objet de ce contrat ou de tout autre marché ultérieur, l'ACMS a la faculté de rompre le contrat dès la survenance des faits ou à partir du moment où l'ACMS a la certitude des griefs reprochés à l'agent ;

2. Aucun agent de l'ACMS ne doit prétendre à l'obtention d'une commission de quelque forme que ce soit dans le cadre du présent contrat.
3. Dans l'éventualité où le Fournisseur (agissant par ses préposés) a subi de quelque manière que ce soit, de la part d'un employé de l'ACMS, des pressions de nature corruptive, le Fournisseur ou le préposé de ce dernier est tenu de dénoncer la tentative de corruption directement auprès du directeur exécutif de l'ACMS ou encore aux adresses ci-après : [www.psi.ethicspoint.com](http://www.psi.ethicspoint.com) ; ligne téléphonique : + (1) 888-738-1438.
4. En cas de non-dénonciation d'une tentative de corruption de la part d'un employé, l'ACMS se réserve le droit d'annuler purement et simplement le contrat sans encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du Fournisseur.
5. Dans l'éventualité où il est établi que le Fournisseur a exercé des pressions de nature corruptive sur un ou plusieurs membres de la commission d'appels d'offres ou sur les employés de l'ACMS en vue d'obtenir le marché, le contrat sera purement et simplement annulé par l'ACMS sans préjudice pour le Fournisseur.

#### 2.4. Clauses de non fraude

- I. Les offres prises en considération pour le présent appel d'offres doivent être reçues et enregistrées, contre décharge, au siège de l'ACMS à Yaoundé (quartier Mballa II, sis à Dragages, Tél. 222 21 94 19/222 20 92 24) au plus tard dans le délai indiqué dans le RPAO
- II. Toute demande d'informations doit se faire par courriel à l'adresse [contact@acms-cm.org](mailto:contact@acms-cm.org)/[ado@acms-cm.org](mailto:ado@acms-cm.org) ou par fax au (237) 222 20 92 24 à l'attention du Directeur Exécutif. Toute autre démarche du soumissionnaire sera assimilée à la fraude et son offre disqualifiée avant dépouillement.
- III. Les travaux sont payables à 100 % par chèque ou virement bancaire 30 jours fin du mois, après la signature du contrat par les deux parties.

#### 2.5. Implication et/ou appui aux activités terroristes

- I. **Le prestataire s'engage à déployer des efforts raisonnables afin de s'assurer qu'aucune partie des fonds de l'ACMS qu'il aura reçus dans le cadre du présent contrat ne sera utilisée pour fournir une aide à des personnes ou entités liées au terrorisme.**

#### 2.6. La cession :

15/28

#

La SOCIETE n'a pas le droit de céder ou de transférer les droits ou les obligations du présent appel d'offres - à aucune partie - sans l'accord écrit préalable de l'ACMS.

### 2.7. Les responsabilités :

LA SOCIETE sera responsable des conséquences des erreurs ou omissions de sa part. Cette responsabilité inclue les coûts supplémentaires résultant des relevés des quantités supplémentaires des fournitures nécessaires pour les travaux de production.

### 2.8. Droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire

Avant l'attribution du marché, l'ACMS se réserve le droit d'inspecter l'installation du soumissionnaire (bureau, l'équipe technique en place...) au préalable.

## B. DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

### 2.9. Contenu du Dossier d'Appel d'offres

- a. Une enveloppe extérieure : Les plis contenant les soumissions comporteront une enveloppe extérieure anonyme portant la mention comme indiquée dans l'avis d'appel d'offres.
- b. Deux enveloppes intérieures : La grande enveloppe extérieure anonyme devra contenir trois (03) enveloppes cachetées :
  - i. La première enveloppe cachetée « ENVELOPPE A » portera la mention « Pièces Administratives » et contiendra les photocopies des documents administratifs attestant de l'existence légale de la structure. Il s'agit notamment :
    - a. Une copie de l'attestation d'immatriculation datant de moins de 03 mois ;
    - b. Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée au Cameroun ;
    - c. Un plan de localisation du soumissionnaire validé par les services des impôts de rattachement ;
    - d. Une attestation de non redevance datant de moins de 03 mois
    - e. Une attestation de non faillite datant de moins de 03 mois
    - f. Une Attestation justifiant que le soumissionnaire honore ses engagements vis-à-vis de la CNPS ;
      - i. Un document attestant que le soumissionnaire peut exercer dans le domaine sollicité le cas échéant ;
  - g. La photocopie du reçu d'achat du dossier d'appel d'offres ;
  - ii. La deuxième enveloppe cachetée « ENVELOPPE B » portera la mention « Proposition technique » et contiendra :
    - a. Les spécifications techniques des outils à fournir
    - b. Les délais de livraison ;

- c. Les références prouves du soumissionnaire dans les marches similaires;
- d. Les échantillons répondant aux caractéristiques techniques du matériel

iii. La troisième enveloppe cachetée « ENVELOPPE C » portera la mention « Proposition financière » et contiendra:

- a) La soumission proprement dite avec le montant hors taxes et toutes taxes comprises
- b) Les prix unitaires et le détail des taxes.  
Ces prix seront fermes, non révisable et sans réserve aucune.  
Ces offres doivent être présentées en (04) exemplaires dont (01) original et (03) copies

### 2.10. Modification du dossier d'Appel d'Offres

A tout moment et avant la date limite du dépôt des offres, l'ACMS se réserve le droit de modifier le dossier d'appel d'offres, pour tout motif, que ce soit à son initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par un soumissionnaire, en publiant un additif. Tout additif ainsi publié fait partie intégrale du dossier d'appel d'offres et sera communiqué par écrit ou par fax à tous les soumissionnaires qui ont reçu le dossier d'appel d'offres.

## C. PREPARATION DES OFFRES

### 2.11. Frais de soumission

Le candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre, et ACMS n'est en aucun cas responsable de ces frais ni tenu de les régler quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### 2.12. Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute correspondance et tous documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et ACMS sont rédigés en français. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français ou en anglais auquel cas et aux fins d'interprétation de l'offre la traduction fera foi.

### 2.13. Présentation des coûts des offres

Les offres seront rédigées en français ou en Anglais. Elles devront être chiffrées en Franc CFA (FCFA) et faire distinctement ressortir les montants (prix unitaire et totaux) :

- Prix unitaire Hors Taxes (PUHT) ;
- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
- Prix total toutes Taxes comprises (TTC) le cas échéant

## D. EVALUATION DES OFFRES

### 2.14. Evaluation des Offres et Choix de l'Attributaire :



Après le contrôle préliminaire, les offres seront comparées et évaluées suivant les critères d'évaluation et de comparaison des offres. Le soumissionnaire dont l'ACMS aura déterminé que l'offre satisfait substantiellement aux conditions de l'Appel d'Offres, et qu'elle est la plus avantageuse, après avoir procédé à l'évaluation et à la comparaison selon les critères énumérés dans le RPAO (Règlement particulier de l'appel d'offres) sera retenu comme adjudicataire.

#### 2.15. Conformité des offres

Les soumissionnaires doivent s'assurer que toutes les conditions figurant dans cet appel d'offres seront remplies. Les non-conformités de la qualité ou des modalités contractuelles, ne seront pas acceptées. Les offres proposant des calendriers de livraison différents ne seront pas prises en considération. Toutefois, ces offres feront l'objet d'une considération secondaire, en dépit des prix offerts égaux ou plus compétitifs que d'autres offres remplissant le calendrier de livraison prescrit.

#### E. DEPOT DES OFFRES

##### 2.16. Lieu, date et heures limites de dépôts

Les offres seront reçues sous pli fermé et scellé à l'Attention de M. le Directeur Exécutif de l'ACMS, au siège social de l'ACMS, au plus tard à la date et à l'heure spécifiée dans les RPAO. Elles devront porter le nom du projet le cas échéant ainsi que le numéro de l'avis d'appel d'offres.

##### 2.17. Offres hors délais :

Toute offre parvenue après les dates et heures limites fixées pour le dépôt des offres sera déclarée hors délais et par conséquent rejetée.

#### F. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

##### 2.18. Notification de l'attribution du Marché :

L'ACMS notifiera le soumissionnaire retenu par écrit ou par courrier recommandé avec avis de réception, par remise contre émargement ou par fax, que son offre a été retenue.

##### 2.19. Droit de déclarer un appel d'offre infructueux ou d'annuler la procédure

L'ACMS se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre et d'annuler la procédure d'appel d'offres et d'écarter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution du marché sans de ce fait, encourir une responsabilité quelconque vis-à-vis du ou des soumissionnaires affectés, ni être tenu d'informer le ou les soumissionnaires affectés des raisons de sa décision.

##### 2.20. Droit de modification des quantités lors de l'attribution du marché

L'ACMS, au moment de l'attribution du marché, se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les quantités des éléments contenus dans le dossier d'appel d'offres. Ainsi, selon les disponibilités de budget, l'ACMS se réserve

le droit de commander une partie ou la totalité du matériel ou du service objet de cet appel d'offres.

#### 2.21. Signature du marché

Après l'attribution du marché au soumissionnaire retenu, un contrat de marché réglera les conditions de collaboration de cet ADO et signé par les deux parties

#### G. RETARD DE LIVRAISON

Après signature du contrat par les deux parties, Les retards de livraison sont sanctionnés par les pénalités ainsi qu'il suit :

- 10% du montant total du marché après une semaine ;
- 15% du montant total du marché après deux semaines ;
- 20% du montant total du marché après trois semaines ;
- 2% du montant total du contrat de marché par jour calendaire de retard au-delà de la troisième semaine.

Un montant total de pénalités supérieur à 30% entraîne d'office la résiliation du contrat.

Les manquements aux critères de qualité et de quantité pourraient entraîner un refus de réception ou l'application d'une amende correspondant à un pourcentage de la valeur totale du contrat, sauf si le fournisseur s'engage à apporter les réparations nécessaires. Ce pourcentage, jugé équitable et approprié, s'applique à tout bien qui ne respecterait pas les caractéristiques précisées

#### H. MODALITE DE PAIEMENT

Après signature du contrat par les deux parties et réception de la facture, l'ACMS réglera au fournisseur dans **un délai de 30 jours fin du mois par virement bancaire ou par chèque émis par l'ACMS**, le montant total de la facture.

#### I. DENONCIATION

Dans le cas où vous avez des préoccupations liées à la fraude, à la corruption ou aux abus concernant un employé de l'ACMS/PSI ou toute autre personne ou entité affiliée à ACMS/PSI, ceci suite à l'exécution d'un marché, d'une prestation ou d'un contrat, vous pouvez signaler vos allégations et vos préoccupations de manière anonyme à travers le canal de dénonciation des tiers sur PSI, dénommé 'EthicsPoint' dont les références sont les suivantes :

- Site Web : [www.psi.ethicspoint.com](http://www.psi.ethicspoint.com) ;
- Ligne téléphonique : + (1) 888-238-1438.

*long*  
*st*

### III. REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

---

#### A. GENERALITES

---

##### 3.1. Objet de l'Appel d'offres

L'objectif de cet Appel d'Offre est de recruter des prestataires susceptibles de fournir le matériel, fournitures de bureau et des services de bonnes qualités aux meilleurs prix à l'ACMS.

Les prestataires devront fournir à l'ACMS l'ensemble du matériel répondant aux critères de qualité et de quantité.

##### 3.2. Consistance de la (des) prestation(s)

L'ACMS (Le Client) fait appel à des offres sur une base DAP ('Delivered At Place' ou Rendu au lieu de destination convenu), tel que le décrit le présent appel d'offres. L'offre des soumissionnaires potentiels devra être faite en un Lot.

##### 3.3. Participation

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais installées au Cameroun, justifiant des capacités, compétences et expertise dans le domaine suscitée.

#### B. CARACTERISTIQUES TECHIQUES DE LA PRESTATION

---

##### 3.4. Dossiers d'appel d'offres

L'ACMS souhaite obtenir les meilleures offres de prix et de qualité pour la livraison du matériel, fournitures de bureau et des services suivant les domaines d'activité en Annexe.

#### C. PREPARATION ET DEPOT DES OFFRES

---

##### 3.5. Consultation et retrait du dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au siège de l'ACMS ou dans l'une de ses agences et obtenu gratuitement :

- IV. Au siège de l'ACMS à Yaoundé, sis quartier Mballa II lieu-dit Dragages Tél 222-20-92-24
- V. Au bureau régional à Douala, sis quartier Makepe Tél : 233-41-11-12
- VI. Au bureau régional à Garoua, sis quartier Marouaré carrefour sept
- VII. Au sous-bureau de Maroua, sis au quartier Pitoaré ;

##### 7.1. Dépôt des offres

Les offres rédigées en français ou en Anglais et en 04 exemplaires (dont 01 original et 03 copies), seront déposées contre décharge au **siège de l'ACMS à Yaoundé sis au quartier Mballa II, à Dragages, Tél. 222 20 92 24/222 21 94 19** au plus tard le **Lundi 13 Mars 2023 à 15 heures** précises et devront porter la mention : **« ADO Recrutement des prestataires. A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

#### D. EVALUATION ET COMPARAISON DES OFFRES

---

##### 7.2. Principaux critères éliminatoires

Les critères éliminatoires sont les suivants :

- Pièces administratives falsifiées ;
- Présence des informations financières dans le dossier technique ou Administratif,
- Non présentation de l'agrément du Ministère de la santé publique

##### 7.3. Les principaux critères de qualification

- Des références avérées du soumissionnaire dans les marchés similaires ;
- Des délais d'exécution des travaux ou de la prestation ;
- De la capacité technique du soumissionnaire ;

##### 7.4. Évaluation et Comparaison des Offres :

---



*KPMP*

Une commission interne sera constituée et chargée d'évaluer les propositions techniques et financières des soumissionnaires retenues. ACMS tiendra compte lors de cette évaluation des facteurs suivants que doivent préciser les offres :

- a. De l'expérience du soumissionnaire dans l'exécution des marchés similaires. A cet effet le soumissionnaire devra présenter la liste avec preuve à l'appui (bons de commande, attestation de service rendu, bordereau de livraison, contrats etc.) des différents marchés exécutés pendant les trois dernières années
- b. Des délais de livraison ;
- c. Des coûts de prestations ;

#### 7.5. Conformité Administrative

Chaque offre devra contenir minimum les éléments suivants :

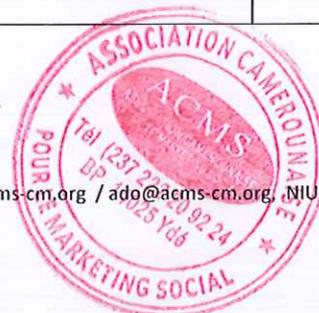
Eléments administratifs	Obligatoire
Photocopie registre de commerce	Oui
Attestation d'immatriculation	Oui
Attestation de non-faillite datant de moins de trois (3) mois	Oui
Attestation de non-redevance datant de moins de trois (03) mois	Oui
Attestation pour soumission CNPS établi pour le compte de ce marché	Oui
Attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée au Cameroun	Oui
Un document attestant que le soumissionnaire peut exercer dans le domaine sollicité le cas échéant	Oui
Un exemplaire des états financiers vérifiés pour les deux derniers exercices (bilan et compte de résultat) 2020 - 2021	Oui
La déclaration d'engagement (annexée à cet appel d'offres) signé et cacheté par le soumissionnaire	Oui

Seuls les soumissions contenant les éléments constitutifs obligatoires du dossier administratif seront prises en compte pour l'analyse technique. L'absence de l'un des éléments constitutifs entraînera le rejet automatique de la soumission.

#### 7.6. Les critères d'évaluation technique et financière des offres :

Critères d'évaluation	Note
Expériences prouvées dans le domaine concerné : cinq références de clients satisfaits pour lesquels le même type de service a été fourni (attestation de service fait, bordereaux de livraison, facture, PV de réception...). L'ACMS se réserve le droit de contacter ces références sans en informer le soumissionnaire. 05 points/référence	25
Expériences avec d'autres ONG internationales d'une taille similaire à l'ACMS : Trois références de clients satisfaits (attestation de service fait, bordereaux de livraison, facture, PV de réception...). 05 points/ référence	15
<b>Total</b>	<b>40</b>

Vérification physique du bureau	10
Bureau (bâtiment, des portes, des fenêtres, etc.) vu physiquement et plaque d'identification	5
Des équipements nécessaires (ex : imprimante pour une imprimerie) vu physiquement et en état de marche / Stock dans la catégorie de pré-sélection vu physiquement	2,5
Des employés dans le bureau, en train de travailler	2,5
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>50</b>



*lcrj*

*A*

## 7.7. Méthodologie de sélection des offres.

La sélection des offres comportera deux (02) phases, les offres financières ne seront ouvertes que lorsque l'évaluation des offres techniques sera terminée.

Il sera alors procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les offres financières des soumissionnaires ayant obtenu une note supérieure ou égale à 75% des notes techniques.

Le soumissionnaire sélectionné sera celui qui a été présélectionné à la Phase I du processus d'évaluation, dont l'offre technique a obtenu au moins 75% des notes techniques, et qui aura obtenu le prix le plus bas.

Yaoundé, le 20 Janvier 2023.

*J. J. J.*  
Directeur Exécutif



*KAS*

*A*

## GRILLE DES PRIX PREFERENTIELS

Items	PRODUIT/SERVICE	PRIX UNITAIRE	TVA	DELAI DE LIVRAISON
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				

cmg

## DECLARATION D'ENGAGEMENT

Intitulé de la Candidature/l'Offre/Proposition/le Contrat : (« Contrat ») 10 À : (« Maître d'Ouvrage »)

(11) Nous reconnaissons et acceptons que la KfW ne finance les projets du Maître d'Ouvrage 11 qu'à ses propres conditions, qui sont déterminées par la Convention de Financement conclue avec le Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien juridique entre la KfW et notre entreprise, notre Joint-Venture ou nos Sous-traitants aux termes du Contrat. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du Processus de Passation de Marchés et de l'exécution du Contrat.

(12) Nous attestons par la présente que nous ne sommes pas, qu'aucun des membres de notre direction ou de nos représentants légaux, ou qu'aucun des membres de notre Joint-Venture, y compris nos Sous-traitants aux termes du Contrat, dans l'une des situations suivantes :

2.1) être en faillite, en liquidation ou cessation d'activités, en règlement judiciaire, sous séquestre, en restructuration ou dans toute situation analogue ;

2.2) être condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou faisant l'objet de sanctions financières de la part des Nations unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains; ce critère d'exclusion est également applicable aux Personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou effectivement contrôlées par des Personnes physiques ou morales qui sont elles-mêmes soumises à ces condamnations ou sanctions ;

2.3) avoir été condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne, des autorités nationales du Pays Partenaire ou de l'Allemagne pour Pratique passible de Sanctions dans le cadre d'un Processus de Passation de Marchés ou de l'exécution d'un Contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers de l'Union européenne (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, le Candidat ou Soumissionnaire joindra à la présente Déclaration d'Engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises) ;

2.4) avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un Contrat, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5) ne pas avoir rempli les obligations fiscales applicables concernant le paiement des impôts dans le pays où nous sommes établis ou dans le pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6) faire l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et figurer dans la liste du site Web <http://www.worldbank.org/debarr>, ou respectivement sur la liste pertinente de toute autre banque multilatérale de développement (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, le Candidat ou le Soumissionnaire peut joindre à la présente Déclaration d'Engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises) ; ou

2.7) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés comme condition préalable à la participation à la présente Procédure de Passation de Marchés.

15/12/14

(13) Nous attestons par les présentes que ni nous, ni aucun des membres de notre Joint-Venture ou de nos Sous-traitants aux termes du Contrat, ne sommes dans l'une ou l'autre des situations de conflit d'intérêts suivantes :

3.1) être une filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, ou un actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage, sauf si le conflit d'intérêts qui en résulte a été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.2) avoir une relation d'affaires ou de famille avec du personnel du Maître d'Ouvrage impliqué dans le Processus de Passation de Marchés ou dans la supervision du Contrat en résultant, à moins que le conflit d'intérêts qui en résulte n'ait été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.3) être contrôlés par, ou contrôler un autre Candidat ou Soumissionnaire, ou être sous contrôle commun avec un autre Candidat ou Soumissionnaire, ou recevoir ou accorder des subventions directement ou indirectement à un autre Candidat ou Soumissionnaire, avoir le même représentant légal qu'un autre Candidat ou Soumissionnaire, maintenir des contacts directs ou indirects avec un autre Candidat ou Soumissionnaire, qui nous permettent de disposer ou de donner accès aux informations contenues dans les Candidatures ou Offres/Propositions respectives, influencer celles-ci ou influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagés dans une activité de Prestations de Conseils, qui, de par sa nature, peut être en conflit avec les missions que nous effectuerions pour le Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas de la Passation de marchés de Travaux de Génie Civil, d'Installations ou de Fournitures :

- i. Avoir préparé ou avoir été associé à une Personne qui a préparé les spécifications, dessins, calculs et autres documents devant être utilisés dans le Processus de Passation de Marchés du présent Contrat ;
- ii. Avoir été recrutés (ou se faire proposer d'être recrutés) nous-mêmes ou l'une de nos filiales, pour effectuer la supervision ou l'inspection des travaux pour le présent Contrat ;

(14) Si nous sommes une entité publique et que nous participons à un Processus de Passation de Marchés, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous exerçons nos activités conformément aux lois et règlements commerciaux.

(15) Nous nous engageons à porter à l'attention du Maître d'Ouvrage, qui en informera la KfW, tout changement de situation concernant les points 2 à 4 ci-dessus.

(16) Dans le cadre du Processus de Passation de Marchés et de l'exécution du Contrat correspondant

6.1) ni nous, ni aucun des membres de notre Joint-Venture, ni aucun de nos Sous-traitants aux termes du Contrat, n'avons engagé ou n'engagerons de Pratique passible des Sanctions pendant le Processus de Passation de Marchés et dans le cas où un Contrat est attribué, nous n'engagerons aucune Pratique passible de Sanctions pendant l'exécution du Contrat ;

6.2) ni nous, ni aucun des membres de notre Joint-Venture, ni aucun de nos Sous-traitants aux termes du Contrat, ne ferons l'acquisition ou ne fournirons de matériel, ni n'opérerons dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne ; et

6.3) nous nous engageons à nous conformer et à nous assurer que nos Sous-traitants et nos principaux fournisseurs aux termes du Contrat, respectent les normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays de mise en œuvre du Contrat et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) 12 et aux traités internationaux sur l'environnement. Nous mettrons de plus en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont spécifiées dans les plans de gestion environnementale et sociale pertinents ou d'autres documents similaires fournis par le

KfW

Maître d'Ouvrage et, dans tous les cas, mettrons en œuvre des mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels autocollantet la violence fondée sur le genre.

(17) Dans le cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous les membres de nos partenaires de Joint-Venture et Sous-traitants aux termes du Contrat, (i) fournirons, sur demande, des informations relatives au Processus de Passation de Marchés et à l'exécution du Contrat et (ii) autoriserons le Maître d'Ouvrage et la KfW, ou un auditeur désigné par l'un d'eux, et dans le cas de financement par l'Union européenne également les institutions européennes compétentes en vertu du droit communautaire, à examiner les comptes, dossiers et documents concernés, à permettre des contrôles sur place et à assurer l'accès aux sites et aux projets concernés.

(18) En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous nos partenaires de Joint-Venture et Sous-traitants aux termes du Contrat, nous engageons à conserver les dossiers et documents susmentionnés conformément au droit applicable, mais en tout état de cause pendant au moins six ans à compter de la date d'exécution du Contrat ou de sa résiliation. Nos opérations financières et nos états financiers sont soumis à des procédures de contrôle conformément à la loi applicable. Nous acceptons de plus que nos données (y compris les données personnelles) générées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du Processus de Passation de Marchés et de l'exécution du Contrat soient stockées et traitées conformément à la loi applicable par le Maître d'Ouvrage et la KfW.

Nom : \_\_\_\_\_

En tant que \_\_\_\_\_ Dûment Habilité à signer pour et au nom de

\_\_\_\_\_

Signature :

En date du :

